



## ÉCONOMIE &amp; ENTREPRISE

## L'épargne réglementée au défi de l'inflation

La rémunération du Livret A passe à 1 % au 1<sup>er</sup> février, insuffisante face à la hausse des prix

## ANALYSE

**A** force de voir le taux du Livret A diminuer, ou stagner à des niveaux historiquement bas, on en avait presque oublié... qu'il pouvait aussi croître. Ce sera chose faite le 1<sup>er</sup> février, pour la première fois en dix ans et demi. Le nouveau taux s'élèvera à 1 %, contre 0,50 % depuis février 2020, a annoncé le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, le 14 janvier sur TF1. Idem pour le Livret de développement durable et solidaire (LDDS).

Ce doublement résulte de l'application de la formule de fixation du taux, qui prend en compte pour moitié l'inflation des six derniers mois, pour moitié les taux d'intérêt interbancaires à court terme. Application assortie finalement d'un petit coup de pouce du gouvernement – la formule stricte aurait en effet abouti à un taux légèrement inférieur, 0,8 %.

Ce geste a été proposé par le gouverneur de la Banque de France, suivi dans sa recommandation par Bercy. Pas de quoi, toutefois, compenser totalement l'inflation, estimée pour le mois de décembre 2021 par l'Insee à 2,8 % sur un an. Une hausse de rémunération plus spectaculaire interviendra en revanche en février pour le méconnu Livret d'épargne populaire (LEP), que peuvent ouvrir les personnes ne dépassant pas un certain niveau de revenus et auquel environ la moitié des plus de 18 ans serait éligible. De 1 % à 2,2 %. Sans coup de pouce néanmoins ici : c'est

l'application stricte de la formule, qui prévoit un taux au moins égal à l'inflation.

En creusant l'écart entre le taux du Livret A et celui du LEP, l'inflation actuelle braque les projecteurs sur le changement de logiciel de l'épargne réglementée, provoqué par la dernière réforme du calcul de ses taux de rémunération, actée en 2018 : le livret visant à protéger de l'inflation est désormais le LEP, réservé aux moins fortunés et plafonné à 7700 euros, soit, pour beaucoup, un niveau approprié d'épargne de précaution, tandis que le Livret A et le LDDS, accessibles à tous et plafonnés à respectivement 22 950 et 12 000 euros, n'ont plus cette vocation.

## Maillon faible

Il est vrai qu'au fil des années, avec le gonflement de leur encours total (passé d'un peu moins de 265 milliards d'euros fin 2010 à près de 470 milliards fin novembre 2021), et la concentration de ces encours, Livret A et le LDDS ont de moins en moins rimé avec épargne « populaire », en tout cas au sens d'« épargne des moins fortunés ». Le maillon faible du raisonnement du gouvernement ? La faible appropriation du LEP. Seuls 13,3 % des majeurs en détenaient un à fin 2020, selon la Banque de France, alors qu'environ 50 % seraient éligibles. Et d'après Bercy, si les chiffres ne sont pas encore définitifs, l'ordre de grandeur a peu évolué en 2021.

« Les banques jouent moyennement le jeu », souffle Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. « Et les personnes à petits patrimoines ne sont en outre pas celles qui passent le plus souvent leurs portes », ajoute Cyril Blesson, cofondateur des Cahiers de l'épargne.





« Populaire » ou pas, une grande partie de l'épargne des livrets réglementés voit quoi qu'il en soit sa valeur « réelle » s'éroder au fil du temps, le rendement réel du Livret A, c'est-à-dire le rendement affiché amputé de l'inflation, étant globalement négatif depuis 2017. Et cela devrait perdurer.

Car si un petit geste a été fait à trois mois de la présidentielle, dans un contexte très marqué par l'impact de l'inflation sur le budget des ménages, le gouvernement indique n'avoir nullement l'intention de revenir sur sa réforme de l'épargne réglementée : « Dans la période actuelle de reprise, une fois la crise passée, la priorité doit rester la reprise de la consommation et la résorption de la surépargne accumulée pendant la crise », précise-t-on à Bercy.

Bercy souligne par ailleurs souvent l'impact négatif des relèvements de ces taux sur le financement du logement social, les crédits accordés par la Caisse des dépôts aux organismes de logement social étant indexés sur la rémunération du Livret A.

Son message a été conforté ces dernières années par l'environnement de taux bas, qui a provoqué l'effritement des rendements réels des placements prudents et liquides, traditionnellement très prisés des Français. Au premier rang desquels le Livret A mais surtout les fonds en euros de l'assurance-vie, au capital garanti par l'assureur.

L'inflation est venue encore compliquer la tâche de l'épargnant, d'autant qu'il ne s'est pas accompagné pour l'heure d'une hausse des taux : par l'érosion monétaire qu'elle entraîne, l'inflation représente elle-même un risque à long terme pour la valeur réelle de l'épargne.

Au final, en dehors des 7700 euros du LEP, quelles options de placements compensant l'inflation restent-il à l'épargnant refusant tout risque de perte de

capital et toute immobilisation de son argent ? « Pour les autres, il y a toujours des solutions dans ce contexte, comme se tourner vers l'investissement immobilier, et aussi, quand on a un horizon de placement lointain, vers les marchés actions, notamment les secteurs très porteurs investis dans les tendances sociétales lourdes. Mais pour les plus petits épargnants, il n'y a pas énormément de solutions », répond Vincent Cudkowicz, directeur général de [Bienprevoir.fr](http://Bienprevoir.fr). ■

AURÉLIE BLONDEL

**« La priorité doit rester la résorption de la surépargne accumulée pendant la crise », précise-t-on à Bercy**

